



Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts

Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques de 2021

Veuillez suivre les 3 étapes ci-dessous pour présenter une candidature à ce prix :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet des prix, les candidats et les auteurs de la mise en candidature admissibles ainsi que les autres critères d'admissibilité, le montant des prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant les prix ou le processus de mise en candidature, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de mise en candidature ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples Autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes des Premières Nations, des Inuits, et des Métis à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

Date limite de mise en candidature

Le 30 juin 2020

Si la date tombe un fin de semaine ou un jour férié, la date limite est reportée au jour ouvrable suivant.

Votre formulaire de mise en candidature rempli, accompagné de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

Les mises en candidature incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courriel ne seront pas acceptées par le Conseil des arts.

Renseignements supplémentaires

Jennifer Cherniack

Agente de programme, Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8
1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5265
jennifer.cherniack@conseildesarts.ca

PRG8143F 04-20



LIGNES DIRECTRICES

Description des prix	<p><u>Les Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques</u> sont les plus grandes distinctions accordées pour l'excellence en arts visuels et en arts médiatiques au Canada. Ils ont été créés en 1999 grâce à un partenariat entre le Conseil des arts et Roméo LeBlanc, alors gouverneur général du Canada, qui s'est engagé, au nom de la Résidence du gouverneur général, à accueillir à perpétuité les gagnants à Rideau Hall pour une cérémonie en leur honneur. Le Conseil des arts finance et administre ce prix.</p> <p>À la suite d'une dotation de 1,5 million de dollars au Conseil des arts par la Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman, le Prix Saidye-Bronfman est devenu un Prix du Gouverneur général, réservé exclusivement aux artistes des métiers d'art depuis mars 2007. Le nom « Prix Saidye-Bronfman » est conservé et la récompense est décernée sous la bannière des Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques.</p> <p>Jusqu'à 8 prix sont décernés chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none">• jusqu'à 6 prix de 25 000 \$ chacun sont remis pour des réalisations artistiques remarquables en arts visuels (y compris l'architecture) ou en arts médiatiques;• 1 prix de 25 000 \$ est attribué en tant que Prix Saidye-Bronfman d'excellence en métiers d'art;• 1 prix de 25 000 \$ est accordé à un individu ou à un groupe qui a fait une contribution exceptionnelle aux arts visuels (y compris l'architecture), aux arts médiatiques ou aux métiers d'art à titre de bénévole ou de professionnel, par le truchement d'actes philanthropiques, de sa participation aux travaux d'un conseil d'administration ou à des activités de rayonnement communautaire, ou encore comme directeur d'un organisme, commissaire/conservateur, directeur de la programmation, éducateur, critique ou marchand/distributeur. <p>Le Conseil des arts reconnaît l'engagement et l'appui continu du Bureau du secrétaire du gouverneur général à ce Prix.</p>
Admissibilité des candidats proposés	<p>Candidats proposés (pour toutes les catégories)</p> <p>Les candidats proposés doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions. Ils ne sont pas tenus d'habiter au Canada.</p> <p>Les prix sont attribués à des personnes qui vivent encore au moment de la date limite de mise en candidature. Les prix ne sont pas décernés à titre posthume.</p> <p>Restrictions</p> <ul style="list-style-type: none">• Les membres du conseil d'administration du Conseil des arts ne sont pas admissibles à ces prix durant l'exercice de leur mandat, ni pendant une période de 6 mois suivant la fin de leur mandat.• La candidature d'une personne ne peut être soumise que dans une seule des 3 catégories (Prix de réalisation artistique, Prix Saidye-Bronfman ou Prix de contribution exceptionnelle) par année.

**Admissibilité
des candidats
proposés
(suite)**

- Un individu peut recevoir seulement 1 prix au cours de sa vie de chacune des catégories des Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques (Prix de réalisation artistique, Prix Saidye-Bronfman et Prix de contribution exceptionnelle).

Prix de réalisation artistique

Le prix vise à souligner les importantes contributions tant à l'évolution des arts visuels ou des arts médiatiques qu'aux pratiques contemporaines dans ce domaine. Il récompense les réalisations individuelles plutôt que le travail d'un organisme, mais il peut aussi reconnaître des partenariats artistiques ou de petits collectifs si chaque artiste satisfait aux conditions d'admissibilité établies.

Les candidats proposés doivent être des artistes professionnels :

- qui sont demeurés actifs dans la pratique des arts visuels ou des arts médiatiques au cours d'une longue période;
- dont le travail est reconnu sur la scène nationale et internationale.

Les candidats proposés doivent avoir créé un ensemble exceptionnel et remarquable d'œuvres en arts visuels ou en arts médiatiques dans au moins 1 des catégories suivantes :

- **Arts visuels**

- peinture, dessin, photographie, estampe;
- sculpture, installation et performance;
- architecture (le design, y compris le design graphique, **n'est pas** admissible).

- **Arts médiatiques**

- cinéma ou vidéo indépendants;
- nouveaux médias;
- audio.

Les artistes des métiers d'art ne sont pas admissibles pour le Prix de réalisation artistique. Ils peuvent être proposés pour le Prix Saidye-Bronfman ou le Prix de contribution exceptionnelle.

Veillez noter que les professionnels en design, y compris le design graphique, industriel ou de mode, ne sont pas admissibles.

Prix Saidye-Bronfman

Le Prix Saidye-Bronfman est la plus importante distinction soulignant l'excellence dans le domaine des métiers d'art au Canada. L'expression **métiers d'art** désigne un type d'activité du domaine de l'artisanat dont les œuvres sont souvent destinées à être exposées ou vendues dans des galeries ou présentées dans des lieux de nature semblable. Cette forme d'art requiert de grandes compétences techniques ainsi qu'une connaissance des pratiques antérieures et de l'évolution du champ de pratique. Par l'application de nouveaux concepts et l'innovation dont ils font preuve dans leur travail, les artistes des métiers d'art repoussent les limites de la matière et de la technique.

**Admissibilité
des candidats
proposés
(suite)**

Créé en 1977 par les membres de la famille Bronfman pour honorer leur mère à l'occasion de son 80^e anniversaire, ce prix est décerné annuellement à un artiste des métiers d'art exceptionnel.

Le prix comprend également l'acquisition d'œuvres du gagnant par le Musée canadien de l'histoire pour sa collection permanente.

Les candidats proposés doivent être des artistes professionnels :

- qui sont demeurés actifs dans la pratique des métiers d'art au cours d'une longue période;
- qui ont créé un ensemble d'œuvres exceptionnel;
- qui ont contribué de façon importante au développement des métiers d'art au Canada;
- dont les œuvres ont été présentées sur la scène nationale et internationale.

Ce prix récompense une réalisation individuelle et non le travail d'un organisme, mais il peut aussi souligner le travail de partenariats artistiques ou de petits collectifs dont chaque artiste satisfait aux exigences d'admissibilité au prix.

Prix de contribution exceptionnelle

Les candidats à ce prix, qui peuvent être des individus ou des groupes, doivent avoir fait une contribution exceptionnelle à l'art contemporain canadien en arts visuels (y compris l'architecture), arts médiatiques ou métiers d'art, à titre de bénévoles ou de professionnels dans un ou plusieurs des rôles ou des activités ci-dessous :

- des actes philanthropiques;
- la participation aux travaux d'un conseil d'administration (membre ou membres d'un conseil d'administration d'un organisme canadien, p. ex. galerie d'art publique, musée, cinémathèque ou centre d'artistes autogéré qui a fait preuve d'un engagement sérieux envers la production, la collection ou l'exposition d'œuvres d'art canadiennes contemporaines);
- des activités de rayonnement communautaire, de développement des publics ou d'éducation artistique au sein d'un musée, d'une galerie d'art publique, d'une cinémathèque ou d'un centre d'artistes autogéré du Canada qui a fait preuve d'un engagement sérieux envers la production, la collection ou l'exposition d'œuvres d'art canadiennes contemporaines;
- le directeur d'un organisme d'arts visuels, d'arts médiatiques ou de métiers d'arts (p. ex., musée d'art, galerie d'art publique, centre d'artistes autogéré, centre de distribution ou cinémathèque) qui a contribué de façon importante à la présentation et à la diffusion de l'art contemporain au Canada;
- un commissaire/conservateur, un directeur de la programmation ou un auteur qui a contribué de façon importante à l'interprétation de l'art contemporain au Canada;
- un éducateur qui a contribué de façon importante à la promotion de la connaissance et de la compréhension de l'art contemporain au Canada;
- un marchand/distributeur qui a contribué de façon importante à la promotion des artistes contemporains au Canada et à la diffusion de leurs œuvres au Canada et à l'étranger.

<p>Admissibilité des auteurs de la mise en candidature</p>	<p>Auteurs de la mise en candidature (pour toutes les catégories)</p> <p>Les auteurs doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions. Ils ne sont pas tenus d’habiter au Canada</p> <p>Les candidatures peuvent être soumises par une personne, un groupe de personnes (jusqu’à 3 personnes qui satisfont aux critères) ou le représentant d’un organisme.</p> <p>Un auteur de mise en candidature doit être un spécialiste canadien reconnu des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d’art, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le directeur (actuel ou ex-directeur) ou un membre du conseil d’administration d’un musée d’art, galerie d’art publique, cinémathèque ou centre d’artistes autogéré qui a fait preuve d’un engagement sérieux envers la production, la collection, la diffusion ou l’exposition d’œuvres d’art canadiennes contemporaines; • un représentant d’une association d’artistes professionnels ou d’un organisme national de service dans le domaine des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d’art; • le doyen, le chef d’un département ou un professeur en arts visuels, en arts médiatiques ou en métiers d’art d’une université ou d’un collège d’art canadien; • un marchand canadien du secteur privé œuvrant dans le domaine des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d’art; • un critique ou un commissaire/conservateur établi dans le milieu des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d’art; • un artiste professionnel en arts visuels, en arts médiatiques ou en métiers d’art.
<p>Aide à la production d’une demande ou d’une mise en candidature</p>	<p>L’Aide à la production d’une demande <i>contribue</i> au paiement des services qui aident dans le processus de demande de prix ou de mise en candidature pour les personnes qui se définissent comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • artistes sourds, malentendants, handicapés ou atteints d’une maladie mentale; • artistes des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confrontés à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels. <p>Pour soumettre une demande, communiquez avec l’agente responsable du prix 4 semaines avant la date limite.</p>
<p>Le processus de mise en candidature</p>	<p>Les candidats ne peuvent solliciter eux-mêmes un prix. Leur candidature doit être soumise par un auteur de mise en candidature admissible. Les candidats proposés peuvent provenir d’une province ou d’un territoire autre que celle de l’auteur de la mise en candidature et pratiquer dans un champ de pratique différente de la sienne.</p> <p>Il incombe aux auteurs de la mise en candidature de rassembler les documents requis et de les soumettre avec le formulaire de mise en candidature ci-joint. Ils doivent s’assurer que la documentation est conforme aux exigences fournies dans les présentes lignes directrices et le formulaire.</p>

<p>Le processus de mise en candidature (suite)</p>	<p>Les auteurs de la mise en candidature peuvent soumettre seulement une candidature par catégorie (c'est-à-dire une au Prix de réalisation artistique ou au Prix Saidye-Bronfman ou au Prix de contribution exceptionnelle).</p> <p>Présentation répétée d'une candidature L'auteur de la mise en candidature peut soumettre une même candidature pour un candidat particulier aussi souvent qu'il le désire et des nouvelles soumissions de mise en candidature non retenues sont encouragées.</p> <p>Un auteur peut utiliser le même dossier de mise en candidature pour 3 dates limites consécutives.</p> <p>Les demandes pour la présentation répétée d'une candidature, accompagnées de toute information mise à jour (comme un curriculum vita) doivent être envoyées par courriel à ggarts@conseildesarts.ca au plus tard à la date limite du concours.</p> <p>Veuillez écrire « GGArts : Présentation répétée d'une candidature » comme entête de sujet. Si vous ne recevez pas un courriel de confirmation suivant votre soumission, veuillez nous contacter.</p> <p>Notez aussi, la taille du courriel (pièce jointe incluse) ne doit pas dépasser 25 Mo.</p> <p>Une nouvelle trousse est nécessaire pour une quatrième mise en candidature consécutive ou si plus d'un an s'est écoulé depuis la dernière mise en candidature.</p>
<p>Évaluation des mises en candidatures</p>	<p>Processus d'évaluation L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts. Les dossiers admissibles sont évalués par un comité d'évaluation par les pairs composé de professionnels expérimentés des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art, sélectionnés en fonction de leurs connaissances spécialisées. Les membres du comité seront également sélectionnés de manière à tenir compte d'une juste représentation des spécialités artistiques, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays. Ce comité, nommé par le Conseil des arts, peut comprendre jusqu'à deux spécialistes de l'étranger. De nouveaux comités sont formés pour chaque concours.</p> <p>Le comité d'évaluation peut décider de ne pas décerner un ou plusieurs des 8 prix annuels s'il est d'avis qu'un nombre insuffisant de candidats satisfont aux critères d'évaluation.</p> <p>Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales.</p> <p>Critères d'évaluation du Prix de réalisation artistique et du Prix Saidye-Bronfman :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'excellence du travail artistique du candidat proposé; • la contribution du candidat à l'avancement des pratiques des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art au Canada. <p>Critères d'évaluation du Prix de contribution exceptionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la qualité et l'ampleur de la contribution du ou des candidat(s) aux arts visuels, aux arts médiatiques ou aux métiers d'art au Canada au cours d'une longue période. <p>La qualité du matériel d'appui soumis soulignant le travail du candidat est un élément clé de l'évaluation.</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement du dossier de candidature

Présentation de la mise en candidature

- Les auteurs de mise en candidature doivent fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandés.
- Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité en fonction des renseignements fournis.
- Les auteurs de mise en candidature doivent soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.
- Choisissez soigneusement le matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque mise en candidature.
- Ne soumettez pas de documents originaux (excepté les déclarations de mise en candidature portant votre signature). Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis.
- Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. Si vous avez un compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts, veuillez mettre à jour les changements directement à partir de votre compte.

Format et mise en page

- Les copies numériques sont préférables pour tous les documents, sauf la Déclaration de l'auteur de la mise en candidature et la Déclaration d'acceptation de la mise en candidature.
- Les déclarations du (des) auteur(s) de la mise en candidature et des candidats doivent être soumises sur papier avec une signature originale **à l'encre**.
- Consultez le formulaire de mise en candidature pour obtenir des directives sur la façon de présenter votre mise en candidature, les documents requis et la documentation d'appui.

Délai de traitement

Les gagnants et les auteurs de leur mise en candidature seront avisés personnellement des résultats environ **5 mois** après la date limite. Les auteurs de la mise en candidature pour les candidats non retenus seront avisés des résultats par lettre. **Veillez noter que** le Conseil des arts n'avise pas les individus dont la candidature a été soumise. Il est de la responsabilité de l'auteur de la mise en candidature de le faire.

Une cérémonie de présentation des prix et une réception en l'honneur des gagnants ont lieu chaque année et dans le cadre duquel les gagnants reçoivent un médaillon édition spéciale. L'annonce des résultats dans les médias se fera avant la cérémonie.

Gagnants des années précédentes

Veillez consulter notre site web au ggarts.ca pour la liste des gagnants des années précédentes.

<p>Renseignements personnels</p>	<p>Les renseignements personnels inscrits sur cette demande seront utilisés pour la prestation de programmes, de services ou autres activités du Conseil des arts.</p> <p>Le Conseil des arts pourrait partager des renseignements personnels provenant de demandes de subventions ou de candidatures pour des prix, sur une base confidentielle, avec des institutions gouvernementales et d'autres organismes de financement des arts et des industries culturelles. Le cas échéant, seuls votre nom, vos coordonnées, votre champ de pratique et la description de votre projet seront partagés. Ces renseignements sont utilisés pour la recherche, la reddition de compte, la planification et l'évaluation de programmes, pour des occasions de réseautage et des occasions économiques, de même que pour répondre à des requêtes du gouvernement fédéral. Pour en savoir davantage sur la façon dont vos renseignements personnels sont protégés, consultez l'énoncé de confidentialité sur notre site web à conseildesarts.ca/a-propos/responsabilite-publique/enonce-de-confidentialite.</p>
<p>Conditions rattachées aux prix</p>	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution du prix si la mise en candidature est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Les gagnants doivent participer aux activités rattachées aux prix, y compris les conférences de presse et les entrevues pour les médias, les cérémonies et autres événements connexes. Ils devront aussi accepter que leur photo et des renseignements publics les concernant soient utilisés pour la promotion de ces prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts du Canada. Le Conseil des arts demande aux gagnants de l'aviser s'ils ont l'intention de monter une exposition, le cas échéant, à la suite de l'obtention d'un prix.</p> <p>Si le gagnant est propriétaire des droits d'auteur et de distribution de son œuvre, il autorise l'utilisation de reproductions ou d'extraits de l'œuvre dans tout le matériel connexe du Conseil des arts, p. ex. dans les sites web de celui-ci et de ses partenaires, dans des endroits connexes, dans les médias sociaux, dans les portraits vidéos commandés ainsi que pour la distribution à des fins médiatiques et promotionnelles. Les gagnants recevront un cachet fixe de 300 \$ pour l'utilisation de ce matériel. Si le gagnant ne possède pas les droits d'auteur et/ou de distribution de son travail, il devra fournir les coordonnées de la partie qui les possède au Conseil des arts, qui versera l'argent directement à celle-ci.</p> <p>Les gagnants et les auteurs de la mise en candidature doivent s'engager à garder les résultats confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique et à faire en sorte que la déclaration de candidature devienne la propriété du Conseil des arts aux fins de publicité ou de promotion du prix.</p> <p>Les gagnants ne peuvent recevoir le paiement du prix jusqu'à ce que tous les rapports en retard pour les subventions et les prix du Conseil des arts soient soumis et approuvés.</p>



Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques de 2021

Les renseignements que vous fournirez sur les 3 premières pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

(à remplir par l'auteur de la mise en candidature, le représentant d'un organisme ou la personne-ressource s'il s'agit d'une mise en candidature conjointe)

Personne

Organisme

Mise en candidature conjointe

Nom de l'auteur de la mise en candidature :

M^{me} M. Autre _____

Veillez indiquer le nom légal au complet

Nom légal de l'organisme (s'il y a lieu)

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone

Courriel

IDENTIFICATION DU CANDIDAT PROPOSÉ (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Nom du candidat proposé :

M^{me} M. Autre _____

Veillez indiquer le nom légal au complet

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone

Courriel

Site web (s'il y a lieu)

Facebook (s'il y a lieu)

Autre média social (s'il y a lieu)

Autre média social (s'il y a lieu)

DÉCLARATION DU (DES) AUTEUR(S) DE LA MISE EN CANDIDATURE

Veillez noter : S'il s'agit d'une mise en candidature conjointe, chaque personne (maximum de 3) doit remplir, signer et soumettre cette déclaration

Je permets au Conseil des arts d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :
(Seul le Conseil utilisera cette information, entre autres pour des sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts en : français anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants.

À titre d'auteur de la mise en candidature pour les Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques de 2021 :

- J'ai lu attentivement les critères décrits dans les lignes directrices et affirme que le candidat y satisfait.
- J'affirme que je (ou l'organisme que je représente) suis (est) un auteur de la mise en candidature admissible selon les indications des lignes directrices.
- J'accepte les conditions du prix telles qu'elles sont décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts.
- Je sais que le Conseil des arts est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.
- **J'accepte de garder les résultats confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.**

Je confirme que les renseignements fournis pour cette mise en candidature sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom de l'auteur de la mise en candidature ou du représentant autorisé de l'organisme

Organisme admissible (s'il y a lieu)

Titre

Signature (**une signature originale à l'encre est requise**)

Date

ADMISIBILITÉ DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

(cochez autant de cases que nécessaire)

- Directeur (actuel ou ex-directeur) ou membre du conseil d'administration d'un organisme canadien (musée d'art, galerie d'art publique, cinémathèque ou centre d'artistes autogéré) qui a fait preuve d'un engagement sérieux envers la production, la collection, la diffusion ou l'exposition d'œuvres d'art canadiennes contemporaines.
- Représentant d'une association d'artistes professionnels ou d'un organisme national de service dans le domaine des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art.
- Doyen, chef d'un département ou professeur en arts visuels, en arts médiatiques ou en métiers d'art d'une université ou d'un collège d'art canadien.
- Marchand canadien du secteur privé œuvrant dans le domaine des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art.
- Critique ou commissaire/conservateur établi dans le milieu des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art.
- Artiste professionnel en arts visuels, en arts médiatiques ou en métiers d'art.

ACCEPTATION DE LA MISE EN CANDIDATURE (à remplir par le candidat proposé)

Je permets au Conseil des arts d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :
(Seul le Conseil utilisera cette information, entre autres pour des sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts en : français anglais

Veillez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants.

En tant que candidat proposé pour un Prix du gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques de 2021 :

- Je confirme que je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions.
- Je comprends et j'accepte les conditions du concours et du prix, telles qu'elles sont décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts.
- Je sais que le Conseil des arts est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Si je reçois le prix :

- J'accepte que toute la documentation soumise soit utilisée par le Conseil des arts, qui pourra s'en servir à des fins de publicité ou de promotion liée au prix.
- J'accepte d'être disponible pour des séances de photos et une entrevue vidéo dans les mois précédant la cérémonie de présentation des prix et de coopérer à la préparation du matériel promotionnel.
- J'accepte que ma photo et des renseignements publics sur ma carrière et des activités connexes me concernant soient utilisés pour la promotion de ces prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts.
- J'accepte de participer aux activités qui sont rattachées aux prix, notamment des conférences de presse et des entrevues pour les médias, des cérémonies, des réceptions et d'autres événements connexes.
- J'accepte, le cas échéant, de céder les droits d'auteur et de distribution pour l'utilisation de reproductions ou d'extraits de l'œuvre dans tout le matériel connexe du Conseil des arts, p. ex. dans les sites web de celui-ci et de ses partenaires, dans des endroits connexes, dans les médias sociaux, dans les portraits vidéos commandés ainsi que pour la distribution à des fins médiatiques et promotionnelles.
- En tant que gagnant, je recevrai un cachet fixe de 300 \$ pour l'utilisation de ce matériel. Si je ne possède pas les droits d'auteur ou de distribution de mon travail, j'accepte de fournir les coordonnées de la partie qui les possède au Conseil des arts, qui versera l'argent directement à celle-ci.
- Je comprends que je ne peux recevoir le paiement du prix jusqu'à ce que tous les rapports en retard pour les subventions et les prix du Conseil des arts soient soumis et approuvés.
- **J'accepte de garder les résultats confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.**

Signature du candidat proposé (**une signature originale à l'encre est requise**) _____ Date _____



Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques de 2021

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des arts exige 1 seule copie de ce formulaire par demande.
- Votre formulaire de mise en candidature ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez le formulaire de mise en candidature à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL DU CANDIDAT ET DU (DES) AUTEUR(S) DE LA MISE EN CANDIDATURE

Personne

Organisme

Mise en candidature conjointe

Nom de l'auteur de la mise en candidature

Titre

Nom légal de l'organisme (s'il y a lieu)

1^{er} coauteur de la mise en candidature (le cas échéant)

Titre

Ville

Province ou territoire

2^e coauteur de la mise en candidature (le cas échéant)

Titre

Ville

Province ou territoire

Nom du candidat proposé :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville

Province ou territoire

PARTIE A2 – DOMAINE DE RÉALISATION

Veillez préciser le prix pour lequel les réalisations du candidat sont mises de l'avant, puis cochez toutes les champs de pratique pertinente.

 Prix de réalisation artistique – arts visuels

- | | |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Peinture | <input type="checkbox"/> Sculpture ou installation |
| <input type="checkbox"/> Dessin | <input type="checkbox"/> Performance |
| <input type="checkbox"/> Photographie | <input type="checkbox"/> Architecture (le design, y compris le design graphique, n'est pas admissible.) |
| <input type="checkbox"/> Gravure | <input type="checkbox"/> Autre _____ |

 Prix de réalisation artistique – arts médiatiques

- Cinéma ou vidéo indépendants Nouveaux médias Audio

 Prix Saidye-Bronfman – Métiers d'art

- | | |
|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Perlage | <input type="checkbox"/> Verrerie |
| <input type="checkbox"/> Reliure | <input type="checkbox"/> Orfèvrerie/joaillerie |
| <input type="checkbox"/> Céramique | <input type="checkbox"/> Textile |
| <input type="checkbox"/> Ébénisterie | <input type="checkbox"/> Autre _____ |

 Prix de contribution exceptionnelle

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Actes philanthropiques | <input type="checkbox"/> Directeur d'un organisme artistique |
| <input type="checkbox"/> Participation aux travaux d'un conseil d'administration | <input type="checkbox"/> Commissaire/conservateur, directeur de la programmation ou auteur |
| <input type="checkbox"/> Rayonnement communautaire, développement des publics ou éducation artistique dans un organisme artistique | <input type="checkbox"/> Éducateur |
| | <input type="checkbox"/> Marchand/distributeur |

PARTIE B – DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE

(à remplir par le ou les auteurs de la mise en candidature)

En **1 500 mots** ou moins, dites pourquoi vous proposez cette personne ou ce groupe pour un Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques. Votre déclaration de mise en candidature doit tenir compte des critères d'évaluation décrits dans les lignes directrices des prix.

Veillez noter : Dans le cas d'une mise en candidature conjointe, soumettre **1 seule** déclaration.

PARTIE C – DOCUMENTS REQUIS – CURRICULUM VITAE DU CANDIDAT PROPOSÉ**Pour les candidats à un Prix de réalisation artistique ou au Prix Saidye-Bronfman :**

- Veuillez fournir un curriculum vitae à jour portant sur la carrière professionnelle de la personne proposée et soulignant ses réalisations en arts visuels, en arts médiatiques ou en métiers d'art.

Pour les candidats à un Prix de contribution exceptionnelle :

- Veuillez fournir un curriculum vitae détaillé et à jour soulignant les contributions de la personne proposée au domaine des arts visuels, des arts médiatiques ou des métiers d'art au Canada. Si le candidat est un groupe, donnez un aperçu des grandes étapes de son existence et rédigez un court paragraphe sur chaque membre.

PARTIE D – LIGNES DIRECTRICES POUR LA DOCUMENTATION D'APPUI ÉCRIT ET NUMÉRIQUE

Veillez remplir les parties D1, D2 ou et D3 du présent formulaire (selon le cas). **La documentation d'appui doit porter sur le candidat proposé et sur son travail.** Indiquez clairement le nom du candidat sur chaque dossier ou document soumis.

Veillez noter :

- Le comité d'évaluation par les pairs dispose de peu de temps pour visionner ou écouter le matériel d'appui. Veuillez respecter le nombre maximal de pages à soumettre et les formats de présentation indiqués dans la prochaine partie.
- Dans toutes les catégories, les versions matérielles des publications sont acceptées; elles seront uniquement vues par le comité d'évaluation par les pairs durant la réunion en personne.
- Votre documentation d'appui ne vous sera pas retournée par le Conseil des arts. La documentation d'appui soumise sera conservée avec votre demande jusqu'à ce qu'elle soit supprimée en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts.
- Les lettres d'appui ne sont pas acceptées et ne seront pas soumises à l'attention du comité d'évaluation par les pairs.

Matériel d'appui pour le Prix de réalisation artistique (arts visuels et arts médiatiques) ou le Prix Saidye-Bronfman

Veillez soumettre les articles suivants :

- un maximum de **20 images OU**
- un maximum de **15 images** et du matériel audiovisuel (ne dépassant pas **5 minutes**) **OU**
- du matériel audiovisuel (ne dépassant pas **15 minutes**) **ET**
- un maximum de **3 extraits de catalogue, textes critiques ou articles** au sujet du candidat.

Documentation d'appui pour le Prix de contribution exceptionnelle

Veillez soumettre les articles suivants :

- un maximum de **10 images** (le cas échéant) **OU**
- du matériel audiovisuel sur les réalisations du candidat (ne dépassant pas **5 minutes**) **ET**
- articles, extraits d'articles ou critiques sur le travail du candidat ou ses réalisations, jusqu'à un maximum de **15 pages-ET**
- un maximum de **3 textes du candidat, le cas échéant.**

PARTIE D – LIGNES DIRECTRICES POUR LA DOCUMENTATION D'APPUI ÉCRIT ET NUMÉRIQUE (suite)**Instructions pour la soumission du matériel d'appui écrit**

- Le matériel d'appui écrit peut être soumis sur une clé USB, CD, DVD ou sur papier.
- Les fichiers sur une clé USB, CD ou DVD doivent être en format : pdf, .doc, .docx, .txt ou .rtf.
- N'utilisez pas de signe de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux; les noms de fichiers ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.
- Les extraits du catalogue doivent être soumis sous forme numérique ou en copie sur des pages de 8½ po x 11 po.

Tous les documents papier doivent être soumis :

- imprimés d'un seul côté;
- sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);
- avec une police de couleur noire d'au moins 11 points;
- avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés plastifiés ou agrafés).

Instructions pour soumettre du matériel d'appui numérique

- Vous devez soumettre la documentation d'appui numérique sur clé USB, CD ou DVD.
- Les liens web doivent mener directement à votre matériel d'appui et ne doivent exiger aucune autre navigation ni téléchargement de fichiers. Les URL doivent être accessibles pendant tout le processus d'évaluation. Le Conseil des arts ne peut être tenu responsable des liens qui ne fonctionnent pas.
- N'utilisez pas de signe de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux; les noms de fichiers ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien. C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne au Conseil des arts intacte et dans un format approprié.
- Si vous devez présenter votre matériel d'appui audiovisuel dans tout autre format, veuillez vérifier avec l'agent de programme avant la date limite afin de voir si cela peut s'arranger.

Le nom des fichiers doit être présenté comme suit :

- **01initialesannéetitre.jpg** (numéro de l'image, initiales du candidat, année de réalisation, titre de l'œuvre).
- Les numéros d'images et **fichiers audiovisuels**, doivent correspondre à ceux qui figurent aux parties D1 et D2.

Les fichiers d'images doivent être :

- en format JPEG (.jpg, .jpeg)
- en mode couleur RVB
- d'au plus 1,5 Mo

Les fichiers audiovisuels doivent être :

- compatibles avec VLC Media Player (pour en savoir plus, consultez le www.videolan.org/vlc/)
- d'un maximum de 60 images par seconde
- d'une résolution maximale de 1 080p (ou format de l'image de 1 920 x 1 080)
- d'au plus 4 Go

PARTIE D1 – DESCRIPTION DES IMAGES

Veillez fournir les renseignements demandés ci-dessous et identifier tout le matériel d'appui selon les directives données à la partie D. Au besoin, des renseignements supplémentaires sur les œuvres peuvent être soumis (maximum de 2 pages).

N°	Titre de l'œuvre	Médium/ Matériaux	Dimensions de l'œuvre (le cas échéant)	Date d'achèvement (le cas échéant)	Collection (le cas échéant)
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

PARTIE D2- DESCRIPTION DU MATÉRIEL AUDIOVISUEL

Veillez fournir les renseignements demandés ci-dessous et identifier tout le matériel d'appui selon les directives données à la partie D.

N° 1

Titre de l'œuvre/réalisation : _____ Date d'achèvement (le cas échéant) : _____

Type d'œuvre/réalisation : _____ Format original de l'œuvre (le cas échéant) : _____

Durée totale de l'œuvre (le cas échéant) : _____

Instructions concernant le visionnement du matériel d'appui :

Durée totale de l'extrait : _____ Repères de temps : de _____ à _____

Numéro du chapitre, du menu, de la plage, de la section à consulter : _____

Remarques ou instructions spéciales concernant la présentation :

La clé USB a été formatée sur une (le cas échéant): MAC PC

N° 2

Titre de l'œuvre/réalisation : _____ Date d'achèvement (le cas échéant) : _____

Type d'œuvre/réalisation : _____ Format original de l'œuvre (le cas échéant) : _____

Durée totale de l'œuvre (le cas échéant) : _____

Instructions concernant le visionnement du matériel d'appui :

Durée totale de l'extrait : _____ Repères de temps : de _____ à _____

Numéro du chapitre, du menu, de la plage, de la section à consulter : _____

Remarques ou instructions spéciales concernant la présentation :

La clé USB a été formatée sur une (le cas échéant): MAC PC

PARTIE D2 – DESCRIPTION DU MATÉRIEL AUDIOVISUEL (suite)**N° 3**

Titre de l'œuvre/réalisation : _____ Date d'achèvement (le cas échéant) : _____

Type d'œuvre/réalisation : _____ Format original de l'œuvre (le cas échéant) : _____

Durée totale de l'œuvre (le cas échéant) : _____

Instructions concernant le visionnement du matériel d'appui :

Durée totale de l'extrait : _____ Repères de temps : de _____ à _____

Numéro du chapitre, du menu, de la plage, de la section à consulter : _____

Remarques ou instructions spéciales concernant la présentation :

La clé USB a été formatée sur une (le cas échéant): MAC PC**N° 4**

Titre de l'œuvre/réalisation : _____ Date d'achèvement (le cas échéant) : _____

Type d'œuvre/réalisation : _____ Format original de l'œuvre (le cas échéant) : _____

Durée totale de l'œuvre (le cas échéant) : _____

Instructions concernant le visionnement du matériel d'appui :

Durée totale de l'extrait : _____ Repères de temps : de _____ à _____

Numéro du chapitre, du menu, de la plage, de la section à consulter : _____

Remarques ou instructions spéciales concernant la présentation :

La clé USB a été formatée sur une (le cas échéant): MAC PC**Si vous avez plus de 4 pièces audiovisuelles à soumettre, veuillez photocopier ou reproduire ce gabarit.**

PARTIE D3 – DESCRIPTION DES DOCUMENTS ÉCRITS

Extraits de catalogue, critiques ou articles, textes du candidat, selon le cas.
Veuillez fournir l'information requise ci-dessous.

N°	Titre du document	Type de matériel Extraits de catalogue, critiques, articles, etc.	Date de publication (mois/année)	Titre de la publication	Auteur(s)
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles.

Vous devez inclure la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du (des) auteur(s) de la mise en candidature
- Identification du candidat proposé
- Déclaration du (des) auteur(s) de la mise en candidature (**signatures originales à l'encre** requises)
- Catégorie du (des) auteur(s) de la mise en candidature
- Acceptation de la mise en candidature (une **signature originale à l'encre** est requise)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence ou de travail du candidat et du (des) auteur(s) de la mise en candidature
- Partie A2 – Domaine de réalisation
- Partie B – Déclaration de mise en candidature
- Partie C – Curriculum vitae du candidat proposé
- Partie D – Matériel d'appui écrit et numérique requis (le cas échéant)
- Partie D1 – Description des images
- Partie D2 – Description du matériel audiovisuel
- Partie D3 – Description des documents écrits

Envoyez votre dossier de candidature à l'adresse suivante :

Par la poste :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Par service de messagerie :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K2P 1L4